



**BULLETIN D'ADHESION CALLIGRAPHIE  
A compter du 5 mai 2022**

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

TEL. : \_\_\_\_\_

E.MAIL : \_\_\_\_\_

Membre de l'Association \_\_\_\_\_ adhérente au Roi de l'Oiseau, s'engage :

- 1- A verser annuellement une somme de 5 € au titre de l'adhésion à l'association. Ce montant pourra être actualisé chaque année lors de l'Assemblée Générale.
- 2- A s'acquitter du montant des cours
- 3- A restituer le savoir faire acquis pendant la durée des fêtes, La Pousinade prenant à sa charge la moitié des frais de formation.

-----

|                        |  |
|------------------------|--|
| ADHESION               | 5 € (si déjà adhérent 2022, préciser atelier concerné) |
| 6 COURS + consommables | 35 €   |
| TOTAL                  | 40 €   |

Merci de n'adresser qu'un seul chèque (libellé au nom de « Association La Pousinade » pour adhésion & cours et de l'adresser ou le déposer à :  
La Pousinade – 29, rue Raphaël – 43000 Le Puy en Velay